



## **Nouvelle victoire pour MALIKA, La Cour d'Appel Administrative de Nantes rejette l'appel formé par Géant Casino !**

Le 11 mai 2004, Malika, militante CGT chez Géant Casino St Doulichard, était convoquée à un entretien préalable au licenciement. La direction de Géant Casino reprochait à Malika d'avoir détourné à son profit des points de fidélité S'MILES, correspondant à trois bons d'achat de 10€ chacun...

Le 08 juin 2004 Malika était licenciée pour faute grave, après 29 ans d'ancienneté, avec l'autorisation administrative de l'Inspection du Travail du Cher.

Malika faisait alors un recours hiérarchique, contre la décision de l'Inspecteur du Travail, auprès du Ministre de l'emploi du travail et de la cohésion sociale.

Le 12 octobre 2004, le Ministre annulait la décision de l'Inspecteur du Travail et refusait le licenciement de Malika.

Malika était alors réintégrée, le 18 octobre 2004, à son poste de travail.

La direction de Casino France saisissait alors, le 11 décembre 2004, le Tribunal administratif d'Orléans, afin de lui demander d'annuler la décision du Ministre.

Par décision du 14 décembre 2006, le Tribunal administratif d'Orléans rejetait la requête de Casino France.

Revanchar, Casino France faisait immédiatement appel de cette décision devant la Cour d'appel administrative de Nantes.

**La Cour d'appel vient de notifier à Malika et à Me Yann GALUT, son avocat, sa décision de rejeter l'appel formé par Casino France.** Cette décision est susceptible d'appel devant le Conseil d'Etat dans un délai de deux mois...

**L'Union Locale CGT de Bourges se félicite de cette décision et assure Malika de son soutien.**

**Si la direction de Casino France poursuivait son acharnement contre notre Camarade, qu'elle sache qu'elle trouvera une nouvelle fois toute la CGT aux cotés de Malika.**